



Projet de Charte de la démocratie de proximité

Qu'est-ce qu'une Charte de la démocratie de proximité ?

Qu'elle soit appelée Charte de la démocratie locale, Charte de la citoyenneté ou Charte de la démocratie participative, elle pose les fondements de la participation des citoyens à la vie de la cité, par le biais d'un document co-élaboré avec les citoyens, détaillant les principes communs, enjeux prioritaires et outils de la démocratie de proximité, et les engagements réciproques des citoyens et de la Mairie pour garantir leur fonctionnement

L'objectif

La démocratie locale est une démocratie représentative où la décision revient aux élus. Cependant on sait que pour améliorer l'efficacité des projets, renouveler la confiance entre les citoyens et leurs représentants, il est important de faire vivre au quotidien le débat public, au-delà des périodes électorales.

Cela implique de faire appel à la concertation dès la conception des projets, mais aussi comme un outil d'évaluation permettant à ces projets d'évoluer selon les attentes et les besoins des citoyens.

A la municipalité de mettre en œuvre les principes et outils, aux citoyens de s'en saisir et de s'impliquer davantage dans la vie de la Cité.



1 PRINCIPES

• Les principes généraux

La démocratie participative comme finalité, la concertation comme méthode de conduite de projet
Le travail d'échange est la condition de la réussite collective. Pour l'atteindre, il faut valoriser à chaque fois que cela est possible la démarche de concertation, et ce en amont des projets.
La concertation est l'un des meilleurs outils pour élaborer des politiques publiques de qualité. C'est pourquoi elle ne doit pas être restreinte au seul champ des instances de proximité, mais être quotidienne et continue.

Principe d'efficacité : améliorer l'action publique

La démocratie de proximité doit permettre d'atteindre une meilleure qualité des services aux citoyens, qu'ils soient prodigués par la municipalité comme par les associations. Par la concertation et le dialogue, c'est l'amélioration des projets locaux et leur conception en lien constant avec les besoins et les propositions des habitants qui doit être visée.

Subsidiarité à privilégier

Les utilisateurs et bénéficiaires d'une politique, d'un équipement, d'une animation... sont les plus à même d'estimer ce qui leur est nécessaire. Dans ce cadre, le rôle des élus est d'être à leur écoute pour pouvoir arbitrer au mieux les éventuels conflits d'usage. On cherchera également à concerter au niveau le plus adapté : Communes de l'Agglomération, Caennais dans leur ensemble, habitants d'un ou plusieurs quartiers, usagers d'un équipement...etc.

Adaptabilité et souplesse

Il est par définition impossible de fixer des modes de fonctionnement des instances de proximité qui donnent satisfaction à tous sur la durée. Elles doivent donc toutes pouvoir être adaptées aux évolutions des attentes des citoyens et à leur engagement. Chaque proposition de modification de leur fonctionnement sera étudiée, discutée, soumise à la concertation, et mise en œuvre si la majorité des personnes impliquées dans le débat l'estime nécessaire.

Progressivité de la démarche

Toutes les mesures permettant un dialogue facilité entre la municipalité et les Caennais ne pouvant être mises en œuvre dès l'établissement de la Charte, et de nouvelles propositions ne pouvant manquer d'être faites dans les années qui suivront son adoption, il est acquis que la démarche devra être progressive et fondée quand cela sera possible sur l'expérimentation. Une telle progressivité permettra aux Caennais de s'approprier cette démarche au fur et à mesure qu'elle se mettra en place et à la municipalité d'adapter ses modes de fonctionnement administratifs.

• Les champs d'application de la charte

La Charte s'applique dans le cadre des domaines de compétences de la municipalité, ainsi qu'à ceux de tous les partenaires de la Ville (associations, collectivités locales, équipements et structures publics...) qui souhaiteront adopter la même démarche.

• Les acteurs

L'application des principes de la Charte est garantie par tous les acteurs de la démocratie de proximité, soit :

- > Les citoyens dans leur diversité, en tant que coproducteurs et coresponsables des politiques débattues au sein des instances de proximité. A ce titre, ils devront privilégier au maximum l'intérêt général, respecter la parole de l'autre et se faire le relais de leurs travaux au sein de ces instances auprès du plus grand nombre.
- > Les associations, à la fois comme participants aux instances de proximité et comme structure de proximité elles-mêmes, doivent mettre leur expérience et leur expertise au profit des instances auxquelles elles participent.
- > Les élus municipaux, interlocuteurs privilégiés des citoyens et faisant le lien avec les services municipaux, doivent être à l'écoute des membres des instances de proximité. Ils ont un rôle d'arbitrage et de décision.
- > Les agents municipaux doivent éclairer les choix faits en concertation par les citoyens et les élus.

• La vie associative

- > Les principes d'autonomie et de liberté d'association sont reconnus et doivent être préservés dans le cadre de toutes les politiques mises en place au niveau municipal. La mairie, comme les citoyens, s'engage à tout mettre en œuvre pour que ces principes ne soient jamais remis en cause.

- > La Charte reconnaît également le rôle des associations dans le bon fonctionnement de la vie locale. Les associations, véritable réseau de proximité possédant une capacité d'expertise des besoins et des attentes des Caennais, sont les partenaires privilégiés de l'action municipale.
- > Dans la mesure du possible, le recours à des conventions pluriannuelles de missions d'intérêt général entre la ville et les associations qui animent et gèrent des équipements municipaux ou assurent de fait une mission de service public sera privilégié.
- > La municipalité s'engage en faveur de la promotion et du soutien du tissu associatif et de ses bénévoles.

2

METHODES ET ENJEUX

• L'écoute et le dialogue

> Les signataires de la Charte, au premier rang desquels la Ville de Caen, s'engagent à favoriser les démarches de proximité pour une meilleure compréhension des problèmes et projets, et l'adaptation de ces derniers aux besoins des citoyens.

Lieux d'échanges et de concertation, les instances de proximité existantes seront renouvelées, leur fonctionnement revu selon les attentes exprimées par les citoyens lors des réunions publiques, réunions de concertation et à l'occasion des Etats généraux de la démocratie de proximité. Il s'agit :

- des Conseils de quartiers ;
- du Conseil de la vie associative ;
- du Conseil de la jeunesse.

Une réflexion sera également engagée sur des outils au périmètre plus restreint, comme par exemple autour d'une action ou d'un projet d'aménagement ponctuel, autour d'une composante spécifique de la population et des enjeux liés à sa place dans la ville, ou encore autour de l'utilisation d'un équipement public.

Des permanences de quartiers, tenues par les cinq Adjointes de quartiers, permettront d'entretenir un dialogue continu entre les élus municipaux et les citoyens. Interface entre la mairie et les Caennais, les adjointes de quartiers se feront le relais des attentes et demandes des citoyens.

> Dans le cadre de ces différentes instances de proximité, chaque participant s'engage à respecter la parole des autres. L'évocation de situations individuelles et les critiques adressées aux personnes n'ont pas lieu d'être dans ce contexte.

> Afin de donner à chaque Caennaise et à chaque Caennais la possibilité de faire entendre sa voix et que la parole de tous soit représentée au sein des instances de proximité, les signataires de la Charte s'engagent à aller au devant de ceux qui ne s'expriment pas.

Une action volontariste devra ainsi systématiquement être développée pour que les publics les plus difficiles à toucher, notamment les plus modestes, les jeunes et les étrangers, soient pleinement représentés et écoutés dans le cadre des instances de proximité, afin d'assurer une meilleure représentation de toute la population caennaise, dans sa diversité.

Pour les trois instances de proximité existantes, les réseaux et les différents acteurs présents sur les quartiers seront utilisés comme relais auprès des publics visés afin de les informer et de les mobiliser autour des politiques de proximité.

> Une politique volontariste sera également engagée par la municipalité pour favoriser la représentation diversifiée de la population dans les Conseils de quartiers, au sein du Conseil de la jeunesse et du Conseil de la vie associative.

> Construire une administration de proximité à l'écoute des citoyens.

La manière dont se gère une administration doit être à l'image de la manière dont on construit une ville : ouverte et respectueuse de chacun.

La municipalité s'attachera à développer de nouvelles relations entre l'administration municipale et les citoyens.

> Développer la culture de la concertation au sein même de la structure municipale (en associant élus et agents municipaux) : un comité de pilotage interne, réunissant les principaux services et élus en lien avec les préoccupations quotidiennes des habitants, sera mis en place pour favoriser les échanges interservices et permettre la mise en place d'une politique de proximité cohérente, claire et partagée, en évitant les doublons et décisions contradictoires.

● La transparence

Afin que tout citoyen caennais ait la connaissance la plus complète possible des projets conduits au sein de la Ville, les signataires de la Charte s'engagent à faire de la transparence une exigence quotidienne. Cela implique notamment :

> Un accès facilité à l'information et la mise à disposition des citoyens d'outils de communication, afin d'assurer la transparence en temps réel grâce à l'utilisation des nouvelles technologies.

> La clarté des débats et des processus de décision

> L'offre aux membres des instances de proximité de formations, en fonction des besoins qu'ils exprimeront et afin que chacun possède de manière équivalente les clés de compréhension des dossiers et une facilité à transmettre sa parole et celle d'autres citoyens.

● La qualité du service public local

Les différents outils de proximité devront permettre d'aller vers une meilleure qualité du service public local, en assurant notamment :

> Un suivi de la parole des citoyens par les services et élus municipaux ;

> Une mesure régulière de la satisfaction des usagers vis-à-vis des services rendus.

● Le partenariat

> Dans la mesure du possible, les signataires de la Charte s'engagent à travailler le plus possible avec les membres des instances de proximité, en les informant, en les consultant, voire en les associant aux décisions pouvant avoir une répercussion importante sur la vie des quartiers ou de la ville en général.

> Cette concertation devra être systématique sur les projets municipaux de grande envergure. Elle devra avoir lieu en amont de la décision, afin de permettre, si cela s'avère pertinent, des ajustements proposés au sein des instances de proximité.

> Face au manque de dialogue relevé régulièrement et à tous les niveaux, entre les citoyens, la municipalité, les services municipaux, les associations, et au sein même de chacun de ces groupes, une exigence de décloisonnement s'impose et doit régir toute la politique de proximité

de la Mairie, mais aussi des citoyens et associations qui souhaitent s'impliquer dans ce cadre. Le travail en partenariat et la mutualisation devront être systématiquement recherchés et seront valorisés.

La Mairie pourra également avoir dans ce domaine un rôle de facilitateur et de lien.

Au niveau des instances de proximité (Conseils de quartiers, de la vie associative et de la jeunesse), un certain nombre de mesures iront dans le sens d'une plus grande transversalité des travaux :

- des réunions interquartiers seront organisées pour tout projet dépassant l'échelle d'un Conseil de quartier, afin d'élargir les réflexions à une échelle plus globale et de les adapter aux grands enjeux de développement de Caen et de l'ensemble de l'agglomération, afin également de retisser de la ville, de jeter des ponts entre les quartiers en s'attachant aux espaces vécus
- dans le même objectifs de permettre les contacts entre les quartiers, mais aussi les échanges d'expérience entre les Conseils de quartiers, une Assemblée Générale annuelle des Conseillers de quartiers sera organisée par la Mairie ;
- une Assemblée Générale des membres de tous les conseils (Conseils de quartiers, Conseil de la vie associative et Conseil de la jeunesse) aura également lieu, pour décloisonner les travaux de ces différentes instances et mettre en commun les enjeux et problèmes rencontrés au sein de chacune d'elles.

● L'évaluation

La Mairie, aidée des instances de proximité, réfléchira à des outils lui permettant de faire évaluer par les habitants eux-mêmes un certain nombre des politiques mises en place par la municipalité, pour vérifier qu'elles répondent bien aux attentes et aux besoins des Caennaises et des Caennais. Les comptes-rendus de mandats seront également l'occasion d'avoir un retour des citoyens sur les différents projets et choix politiques mis en place par l'équipe municipale.

3

MOYENS : LES DIFFÉRENTS OUTILS DE VALORISATION DE LA PARTICIPATION

La mise en place de différents outils de valorisation de la participation sera étudiée, et notamment :

- > Les budgets participatifs : dans un premier temps, ces budgets seront mis en place dans les Conseils de quartiers de manière expérimentale, pour que chaque quartier puisse à terme réaliser des projets de valorisation de leur territoire. Il s'agit également d'encourager les habitants à établir des projets collectifs au service de leur quartier.
- > Un droit d'initiative citoyenne, donnant la possibilité aux Caennais de faire inscrire un sujet à l'ordre du jour du Conseil municipal si 3 000 citoyens ou plus le demandent.
- > Réunions de concertations diversifiées (régulières, ponctuelles, générales, thématiques, locales... etc)
- > Actions en faveur du droit de vote des étrangers
- > Médiateur municipal
- > Atelier public d'urbanisme : lieu d'exposition, d'information et de débat, il permettra aux Caennais de participer à l'élaboration des grands projets qui façonneront le visage futur de leur ville.